

Normes d'application spécifique au cas où l'élève demande les documents pertinents pour les bureaux consulaires:

1. Vous devez payer la totalité du cours, remplir le formulaire d'inscription, signer ces conditions spécifiques et inclure une photocopie de votre passeport dans le but d'avoir votre feuille d'inscription.
2. Vous devez communiquer à l'avance votre désir de changer la date de commencement de votre cours. Cette demande ne peut être faite qu'une seule fois et par écrit, et vous devez y inclure le justificatif de paiement qui correspond, à savoir 50 €.
3. Votre inscription sera annulée si vous n'assistez pas au cours dans les deux premiers jours postérieurs à son commencement.
4. Par écrit, vous devez porter à la connaissance du Centro Superior de Idiomas (spanish@csidiomas.ua.es) votre renonce 72 heures avant le commencement du cours dans le cas où vous ne pouvez pas y assister pour ne pas avoir obtenu les documents nécessaires pour votre séjour en Espagne. Vous devez y inclure soit un justificatif soit un certificat du bureau consulaire espagnol ou de l'ambassade espagnole. Une fois tout ceci soit fait vous aurez le droit d'être remboursé conformément aux conditions suivantes :
 - Le Centro Superior de Idiomas gardera 150 € pour les frais de caution.
 - Si vous renoncez au cours hors le délai établi préalablement vous ne serez pas remboursé du montant d'inscription.

Veillez confirmer que vous acceptez les conditions suivantes,

Signature:

Nom:

Date: